

Campagne  
PRUD'HOMMES 2008

**PRUD'HOMMES**  
**CAMPAGNE**  
**2008**

## Pour voter, je dois être inscrit.

Du 1<sup>er</sup> au 15 février 2008 dans toutes les entreprises a lieu le temps de vérification des inscriptions des salariés.

### Qui doit être inscrit ?

❖ Tous les salariés dans l'entreprise en date du 28/12/ 2007.

### Quelles informations doit-on vérifier ?

- ❖ La liste des salariés.
- ❖ Le nom et prénom.
- ❖ L'adresse du domicile.
- ❖ La section d'affectation.
- ❖ La commune d'inscription.

En cas d'erreur ou d'oubli il reste 15 jours pour faire les corrections :

- ❖ Vers qui ? Après des employeurs.
- ❖ Quand : une fois le délai de mise à disposition des données prud'homales de 15 jours écoulés.

Elections  
prud'homales  
3 déc. 2008

**Cfdt**  
des choix des actes

Pour plus d'information, nous contacter :

Union Départementale CFDT de la Loire  
Bourse du Travail, 4 Cours Victor Hugo 42028 ST ETIENNE Cedex 1

Tél : 04 77 32 11 91 - Fax : 04 77 49 15 69

Mail : loire@cfdt.fr